

COMITE DIRECTEUR du 19 juin 2018

Le mardi 19 juin 2018 les membres du comité directeur du CRE se sont réunis à Corte dans les locaux du restaurant Centu Chiave.

Présents :	Invité :	Absents :
<ul style="list-style-type: none">▪ Dominique SBRAGGIA▪ Sylvie CAMADINI▪ Laurent DUBORGET▪ Josiane FILIPPI▪ Sandrine MATTEI▪ Philippe OUVRIER-BUFFET▪ Joël POLI▪ Laëtitia TAILLADE	<p>Thierry Angot</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ René BOUSQUET▪ Marie-Line COPPOLANI▪ Lorraine LACHIZE▪ Baptiste RICCI▪ Jennyfer PANCRAZI

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation de la chargée de mission
2. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 05 mars 2018
3. Point financier
4. Gestion du CRE/CRTE 2016/2017
5. Règlements et convocations des commissions
6. Demande de dérogation auprès de la FFE
7. Assises de la compétition
8. Questions diverses

1. Présentation de la chargée de mission

Le Président, Dominique Sbraggia, rappelle que plusieurs curriculum-vitae ont été adressés, pour avis, aux membres du comité directeur. Les réponses étant parvenues tardivement, il n'a pas été possible de retenir une candidature, les candidats potentiels ayant déjà trouvé un emploi. C'est la raison pour laquelle il a procédé à l'embauche de Shana Hajder.

Shana Hajder, la nouvelle chargée de mission, se présente.

Le Président informe le comité directeur qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée de 6 mois.

2. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 05 mars 2018

Le comité directeur demande que deux modifications soient faites :

Lors du comité directeur du 5 mars 2018, il a été dit que la situation financière du CRE était incertaine, sujette à révision et non pas critique.

Par ailleurs, Laëtitia Taillade précise qu'elle n'a pas approuvé le procès-verbal du comité directeur du 21 décembre 2017, en raison de son absence ce jour-là et non pas parce qu'elle n'en avait pas pris connaissance.

Ces modifications étant apportées, le procès-verbal du comité directeur du 5 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Président, rappelle l'intérêt d'approuver un procès-verbal lors du comité directeur suivant en tenant compte des éventuelles modifications demandées.

3. Point financier

Sylvie Camadini, Trésorière, fait un point financier. Elle présente les dépenses en cours et à venir.

Les membres du comité directeur relèvent que la somme allouée au championnat régional de Pony-Games, (1 000 €) est trop élevée. D'autre part, les membres du comité directeur suggèrent que l'organisateur de ces championnats soit un club pratiquant la discipline, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Sylvie Camadini informe qu'une somme de 1 000 € sera allouée au stage Hunter.

Josiane Filippi, ancienne Présidente du CRE, confirme que cette somme a effectivement déjà été votée. Le CRE est en attente du rapport de stage et des pièces justificatives concernant cette action.

Dominique Sbraggia souligne que le budget pris en charge par la FFE pour les stages relatifs aux experts fédéraux a été dépassé de 146,34 € et questionne les membres du comité directeur sur la prise en charge ou non de cette somme par le CRE.

Après un tour de table, les membres du comité directeur votent le règlement de la somme au bénéfice de l'établissement EQUILOISIRS FAE.

Laëtitia Taillade soulève la question de l'aide allouée aux organisateurs de concours selon le nombre d'engagés. Après un tour de table, les membres du comité directeur décident à l'unanimité, d'encourager les organisateurs de concours en leur versant l'aide quel que soit le nombre d'engagés.

Après concertation concernant la somme consacrée « au pot des régions » qui se déroule pendant les championnats de France, les membres du comité directeur décident à l'unanimité de réduire le budget de 300 €. L'allocation passe donc de 500 € à 200 €.

Sylvie Camadini, après avoir récapitulé les frais, annonce un découvert de 18 000 € au terme de l'exercice en cours. Par ailleurs elle attire l'attention du comité directeur sur le fait que la suppression des loyers ainsi que des salaires et charges pour la période du 07/02/2018 au 15/05/2018 ont permis de réaliser une économie de 10 100 €.

Laurent Duborget rappelle que les subventions (FFE, CTC) pour l'exercice en cours restent à venir et que le CRE est une association présentant un décalage de trésorerie.

Malgré ces précisions, Les membres du comité directeur ont des avis divergents sur la situation financière du CRE.

Au vue du point financier, le Président interroge les membres du comité directeur sur la possibilité de travailler sur le découvert autorisé ou de décaisser une somme d'argent du livret A.

Sylvie Camadini demande à la chargée de mission de consulter le conseiller en charge du CRE au sein de l'établissement bancaire afin de prendre connaissance de la solution la plus avantageuse.

4. Gestion du CRE/CRTE 2016/2017

Le Président a invité Thierry Angot, trésorier du CRTE et trésorier adjoint du CRE sous la précédente mandature, à participer à cette réunion afin d'éclairer les membres du comité directeur sur certains points financiers.

Thierry Angot remet un état financier détaillé à chaque membre du comité directeur.

Après un tour de table, les membres du comité directeur déclarent avoir compris les explications de Thierry Angot.

5. Règlements et convocations des commissions

Les membres du comité directeur sollicitent l'avis de Thierry Angot sur le devenir du CRTE. Après avoir échangé, les membres du comité directeur sont d'accord pour organiser la dissolution du CRTE qui deviendra une simple commission au sein du CRE.

Les membres du comité directeur rappellent les rôles des commissions, à savoir : développer et promouvoir leur discipline, anticiper le calendrier sportif, émettre des avis favorables ou non et élaborer un cahier des charges.

Les membres du comité directeur souhaitent la révision des règlements de chaque discipline et de leur calendrier sportif. Chaque règlement devra comporter une charte relative au championnat (choix des officiels extérieurs au club organisateur, accueil, remise des prix, communication des résultats), une clause sur la formation et anticiper les demandes d'aides exceptionnelles (notamment au niveau des transports relatifs aux participations des championnats hors Corse).

Laëtitia Taillade fait part de la nécessité d'organiser des stages de formation dans toutes les disciplines, et plus précisément pour les chefs de piste.

Dominique Sbraggia, fixe la date de réunion des commissions au 28 juin 2018.

Josiane Filippi insiste sur le fait qu'un appel à candidature doit être lancé pour convier à cette occasion les personnes souhaitant intégrer une commission.

Les membres du comité directeur décident d'appliquer les nouveaux règlements dès la rentrée soit au mois de septembre 2018, information qui sera communiquée à tous les clubs en temps voulu.

6. Demande de dérogation auprès de la FFE

Les cavaliers corses ne disposant pas d'un nombre suffisant de concours pour leur permettre de se qualifier sur la computer list des championnats de France CSO amateur, la commission CSO souhaite qu'une dérogation soit demandée à la Direction Technique Nationale afin de pouvoir sélectionner les cavaliers corses au même titre que les cavaliers des territoires d'outre mer.

Le Président propose de se charger de soumettre la demande après les championnats.

7. Assises de la compétition

Dominique Sbraggia, annonce aux membres présents que les assises de la compétition se tiendront le 22 octobre 2018 (lieu à définir en Corse). Le Président détaille le déroulement général ainsi que les thématiques et présente un projet d'affiche. Cette proposition a été validée à l'unanimité.

8. Questions diverses

I- Demandes d'aides exceptionnelles

Les membres du comité directeur décident à l'unanimité de réorienter les différentes demandes vers leur commission respective, lesquelles disposent d'un budget alloué au développement du sport. Le budget prévisionnel ayant été voté, le CRE ne dispose d'aucune ressource supplémentaire.

D'autre part, les membres du comité directeur observent que les demandes d'aides émanant des adhérents et adressées au CRE doivent être formulées dans des délais bien antérieurs.

Les membres du comité directeur rappellent qu'il est important de différencier les acteurs de la filière FFE des acteurs d'autres circuits.

II - Validation de l'annuaire du CRE

Dominique Sbraggia présente le projet consistant à mettre en place l'annuaire du CRE et expose un support visuel. Le Président met en évidence la réelle utilité qu'aurait la création d'une Direction Technique Régionale. Cette unité composée d'un responsable et de deux adjoints aurait pour rôle de soutenir et orienter les organisateurs de concours dans leurs démarches administratives et les diverses tâches à accomplir.

Les membres du comité directeur ont un avis plutôt favorable à la concrétisation de ce projet cependant il y a une appréhension du temps à consacrer à sa mise en place (s'informer, mettre en place des outils de travail, etc.).

Laurent Duborget propose de prendre en charge ce projet. Proposition approuvée par le comité directeur.

III – Dispositif et actions Experts Fédéraux

Les membres du comité directeur décident de lancer un appel à candidature dès le mois de septembre pour l'organisation des stages à venir.

Le Président, Dominique Sbraggia, se charge de demander le renouvellement de la subvention auprès de la FFE.

IV – Prochain Comité Directeur

Après consultation des membres du comité directeur, le Président, Dominique Sbraggia, fixe la date du prochain Comité Directeur au 11 septembre 2018.

V – Calendrier sportif

Les membres du comité directeur appellent à la vigilance pour que deux concours n'aient pas lieu dans le même secteur à la même date.

Les membres du comité directeur demandent de rappeler aux organisateurs de concours d'effectuer leur DUC et de les solliciter afin d'avoir un retour en cas d'annulation d'un concours de manière à ce que la date puisse être proposée à un autre organisateur.

De plus, les membres du comité directeur demandent à ce que les organisateurs qui n'honorent pas leur date ne soient pas prioritaires lors de la prochaine réunion de calendrier sauf annulation pour cas de force majeure ; le manque d'engagés n'étant pas considéré comme un cas de force majeure.

VI – Qualification du personnel des établissements équestres

Les membres du comité directeur font un état des lieux de la filière équine en général et plus particulièrement concernant des dysfonctionnements au niveau du personnel : celui-ci n'étant pas toujours qualifié pour encadrer les activités qu'il s'agisse des cours comme du tourisme équestre.

Les membres du comité directeur attirent l'attention sur le fait que ces agissements, souvent source d'accidents, pénalisent les professionnels en matière d'assurance.

Les membres du comité directeur proposent que de mettre en place un dispositif afin de procéder au repérage de ces structures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dominique SBRAGGIA
Président

Josiane FILIPPI
Secrétaire générale